

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize du mois d'octobre à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Jean-François CLAMOUR (suppléant de Pierre CALMELS).
Mmes Eva GERAUD, Brigitte AUBERT (suppléante de M. Gérard PORTES), Marie MILES.

- Membre de droit :

M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Florent DOSSETTI.
CDT Jacques SALVADOR, M. Luc FOCKAERT (suppléant de M. Christophe MOREL), membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.
LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.
Mme Laëticia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participant à la séance :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet du préfet du Tarn.
M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.
LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
CDT David CARLIER, sous-directeur ressources.

Absents excusés :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
M. Jean-Michel BOUAT, Michel FRANQUES, Jean-Luc ALIBERT, Lucien BIAU.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU.
MED-LCL Marie-José JEGOU.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
CNE Philippe SIGUIER.
LTN Yannick FERRIE.
ADJ Damien GAREL.

Secrétaire : Colonel Florent DOSSETTI.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11 / pouvoirs : 0 / votants : 11.
Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 5.
Date de la convocation : 3 octobre 2025.

RAPPORT N°048/CA-10/2025

OBJET : Révision de l'autorisation de programme AP24 : plan véhicules 2022-2026

Le rythme de renouvellement du parc engins du SDIS est donné par un plan d'équipement véhicules pluriannuel (2022 – 2026), soutenu en partie par une subvention exceptionnelle du conseil départemental. Le présent rapport propose de réviser cette autorisation de programme pour tenir compte des contraintes d'exécution observées, sans modifier les objectifs initialement fixés.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

1 – Le contexte

Ouverte par délibération du 3 décembre 2021 pour un montant de 10 500 000 € étalés sur 5 exercices, l'autorisation de programme n°24 a pour objectif d'assurer un renouvellement régulier du parc engins.

Face à l'inflation sans précédent observée en 2022 dans ce secteur d'activité, l'AP a été réévaluée et portée à 12 245 000 € par délibération du 11 octobre 2023. Cette réévaluation a été rendue possible grâce à l'aide exceptionnelle d'investissement (5 M€) décidée par le Département à la suite de la campagne « feux de forêts » 2022 (*V. délibération du conseil départemental en date du 23 mars 2023*), dont une portion finance directement ce programme (le reste finançant les acquisitions de véhicules du pacte capacitaire – AP 27).

Mais au-delà d'absorber le surcoût lié à l'inflation et respecter ainsi le programme d'acquisition envisagé à l'origine, ce financement doit aussi contribuer à répondre à l'objectif fixé par le président RAMOND consistant à acquérir une vingtaine de véhicules destinés à la lutte contre les incendies de forêts et d'espaces naturels.

C'est ainsi que cette autorisation de programme comporte deux opérations budgétaires. La première répond aux besoins de renouvellement du parc, dans un volume d'engins constant (opération 22AP24-112) ; la seconde vise à piloter et rendre compte des acquisitions en augmentation du nombre de véhicules destinés à la lutte contre les incendies d'espaces naturels (opération 202503). Il est rappelé que la seconde opération a pour l'instant été inscrite sans que le montant global de l'AP n'ait été ajusté.

AP24 – Plan d'équipement en véhicules 2022-2026 (situation au 31/12/2024)				
Montant de l'AP	Crédits de paiements – Op 22AP24-112 – Renouvellement du parc			
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026	2027
12 245 000 €	4 811 610,25 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	1 036 231,51 €
		3 202 000,00 €		1 196 389,75 €
	Crédits de paiements – Op 202503 – Besoins complémentaires			
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026	2027
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		535 000,00 €	205 000,00 €	

2 – Le constat

Aujourd'hui, il est constaté que :

- l'exécution de l'AP24, réalisée concomitamment aux acquisitions soutenues par le Pacte Capacitaire ou le Fonds Vert, génère déjà des effets positifs sur l'augmentation et le rajeunissement de plusieurs catégories de véhicules. La plupart des difficultés observées au moment de l'élaboration du plan d'équipement 2022-2026 sont aujourd'hui levées ;
- la charge de travail du service atelier, impactée par les nombreuses livraisons reçues et la préparation des véhicules à affecter en cascade, est très élevée ;
- le décalage exceptionnel des délais de fabrication des véhicules provoque un étalement des livraisons sur les deux années à venir.

En considérant ces éléments et les fortes contraintes budgétaires à venir pour le SDIS et ses financeurs, il a été convenu d'ajuster le plan d'équipement (en renonçant à quelques véhicules) et d'adapter en conséquence cette autorisation de programme sans se détourner des objectifs généraux initialement fixés.

3 – La proposition

La proposition consiste à :

- maintenir les objectifs initiaux tout en se donnant une année supplémentaire pour les atteindre (allongement de la durée de l'AP d'une année), sans générer de retard sur le renouvellement des VSAV ;
- intégrer dans le plan de nouveaux besoins complémentaires « feux de forêts » que l'on peut couvrir grâce à la subvention exceptionnelle du conseil départemental.

En clair, les prévisions de commande seraient réparties comme suit pour les exercices à venir :

	2026	2027
Op 22AP24-112 Renouvellement du parc	4 véhicules de secours à victimes (VSAV) 1 fourgon pompe tonne (FPT) 1 camion citerne grande capacité (CCGC) 1 véhicule de transport de personnels 9 pl. (VTP) 5 véhicules légers (VL) 1 quad à chenilles (remplacement motoneige Lacaune) 1 motopompe remorquable (MPR) 2 transformations de FPT en fourgon pompe tonne secours routier (FPTSR)	4 véhicules de secours à victimes (VSAV) 1 fourgon pompe tonne (FPT) 1 véhicule de secours routier (VSR) 1 véhicule léger hors route (VLHR) 1 véhicule de transport de personnels 9 pl. (VTP) 5 véhicules légers (VL) 1 motopompe remorquable (MPR)
Op 202503 Besoins complémentaires	1 rénovation/modernisation du poste de commandement mobile (PCM)	1 véhicule de soutien opérationnel
	Montant estimé : 1 565 000 €	Montant estimé : 1 560 000 €

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- vu l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en séance du 15 octobre 2025,

- d'allonger la durée de l'autorisation de programme d'une année supplémentaire, afin qu'elle réponde au besoin de financement du plan véhicules 2022-2027,
- de porter le montant de l'autorisation de programme AP24 – Plan d'équipement véhicules 2022-2027 à hauteur de 13.250 000 €.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
 SAPEURS-POMPIERS DU TARN
 Engagement - Cohésion - Efficacité